

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 24 Janvier 2022

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Mathieu POTHERAT et Carole SOULIER.

Excusés : Emmanuel CHERMETTE, Guillaume COMBIER et Christophe WAÏT

Mme Carole SOULIER est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 Décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Déclarations d'intention d'aliéner

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter les propriétés en vente Route du Beaujolais (lots 18 et 19 au Savour Club).

Instauration du permis de démolir

Le Conseil Municipal décide d'instaurer le permis de démolir pour toute opération ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire, hors des zones protégées.

CCSB : Modification de l'allocation de compensation

Le Conseil Municipal décide d'accepter :

- la compensation de la perte de Dotation de Solidarité communautaire en 2021 par rapport à 2020 par une augmentation de l'Allocation de compensation
- la révision de l'allocation de compensations 2021 selon les modalités de la révision libre prévues au 1° bis du V de l'article 1609 nonies du CGI
- le montant de l'allocation de compensation pour 2021 et les années suivantes selon le tableau ci-dessous :

COMMUNE	AC 2020	Révision 2021	AC 2021
LANCIE	240 668,68 €	4 125,00 €	244 793,68 €

Cimetière : Tarif de vente des cases du columbarium

Le Conseil Municipal décide de fixer le nouveau tarif suivant des cases de columbarium :

- Pour une durée de 15 années : **800 €**
- Pour une durée de 30 années : **1 400 €**

Le tarif sera applicable à compter du 1er février 2022.

Attribution de 3 lots des Bruyères :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire valide la convention d'occupation temporaire avec Monsieur Denis FALAIZE pour les lots suivants :

- Lot n° 69 de 27a42ca faisant partie de la parcelle cadastrée section D n°577
- Lot n° 70 de 27a92ca faisant partie de la parcelle cadastrée section D n°577
- Lot n° 73 de 22a86ca faisant partie de la parcelle cadastrée section D n°577

Modification du bail à construction avec l'OPAC – Lotissement les Frébouches

Le Conseil Municipal décide de modifier l'assiette du bail à construction signé en 1995 avec l'OPAC du Rhône dans l'objectif de vendre deux lots à bâtir comme décidé lors du Conseil Municipal de décembre 2021.

Mise à disposition exceptionnelle et gratuite de l'Espace Capella

Le Conseil Municipal décide de modifier la convention d'occupation de l'Espace Capella en complétant la liste des associations bénéficiant de l'occupation gratuite.

D'autre part, le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire et ses adjoints pour décider, d'un accord unanime, de la mise à disposition gratuite (sauf électricité) de l'Espace Capella pour des occupations exceptionnelles telles :

- Réceptions des familles suite à funérailles
- Utilisation par des organismes extérieurs à la commune
- Utilisation par des associations extérieures à la commune

Emprunt : Les élus décident d'emprunter 100 000€ auprès de la Banque Postale pour le financement des travaux à inscrire au budget « Assainissement » .

Compte-rendu des commissions :

Commission « Voirie et Vie associative » :

- La commission se réunira courant février pour établir la programmation des travaux de voirie 2022 au vu du chiffrage qui sera réalisé par le cabinet Oxyria chargé de la maîtrise d'œuvre par la CCSB
- Les travaux de raccordement de la 1^{ère} tranche de mise aux normes de l'assainissement n'ont pas pu être réalisés en raison de la présence d'eaux usées dans la canalisation d'eaux pluviales. Les élus vont contacter le cabinet Naldéo qui avait suivi les travaux pour identifier le problème.
- Voirie aux Terres Dessus : Le marquage au sol sera réalisé dès que les conditions climatiques le permettront.
- Déchets : Suite aux modifications des consignes de tri, des guides du tri seront distribués prochainement.
- Schéma de défense incendie : La SAUR doit compléter son rapport, une réunion de restitution sera ensuite organisée avec l'ensemble des acteurs concernés.
- Projet de recyclerie : Le projet suit son cours, au vu de la planification, l'ouverture est prévue pour mars 2023.
- Bruyères : Les élus décident de demander des devis en vue de l'arrachage de plusieurs lots de vignes.
- Syndicat des Eaux : Suite à la procédure de délégation de service public, c'est la société SUEZ qui est attributaire du marché.

Commission « Vie scolaire / fleurissement » :

- Grève à l'école : La municipalité n'est pas tenue de mettre en place un service d'accueil tant qu'il n'y a pas plus de 25% des enseignants en grève.
- Bulletin municipal : Il est en cours d'impression et devrait être distribué courant février.
- Rangement de la vaisselle de l'espace Capella : Les paniers pour le rangement de la vaisselle sont abimés, un nouveau mode de rangement est à l'étude.

Commission « Bâtiments et développement économique » :

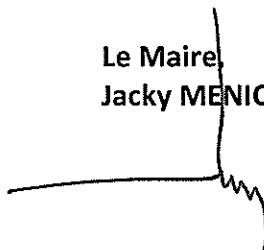
- Le conseil Municipal décide de solliciter des subventions auprès des différents financeurs (Etat, Région, Département) pour l'aménagement d'une salle de réunion et pour la suppression des chaudières fuel à l'école.
- Les élus poursuivent leur travail sur le projet d'aménagement du centre du village. Une réunion aura lieu le 1^{er} février avec l'OPAC pour l'étude des coûts.

Points divers : Les vœux du Maire n'ayant pu avoir lieu, une vidéo est en ligne sur le site internet « Lancie.fr » et sur la page Facebook de la mairie.

Monsieur le Maire remercie vivement Monsieur Jean Pierre LUGARINI, conseiller municipal, qui a réalisé bénévolement cette vidéo d'une qualité professionnelle.

A Lancié, le 25 Janvier 2022,

Le Maire
Jacky MENICHON



Compte-rendu affiché le 28 janvier 2022

